



info@snalc.fr - snalc.fr - @SNALC_national



LE SNALC CONTRE LA MODIFICATION DU STATUT DES AGRÉGÉS

► Communiqué de presse

Le **SNALC** s'oppose à la modification du statut des agrégés présentée au comité ministériel du 7 mai.

Pour le **SNALC**, il n'y a aucune urgence ni aucun besoin de déconcentrer la carrière des professeurs agrégés. La gestion nationale a, au contraire, de nombreuses vertus, notamment dans l'équilibre entre les disciplines.

Le **SNALC** votera contre le texte du ministère, qui constitue un énième affaiblissement d'un concours qu'il conviendrait plutôt de valoriser.

Paris, le 6 mai 2024

Contact :
Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, jr.girard@snalc.fr